

l'approbation du Parlement, serait disposé pour sa part à prendre les mesures voulues d'ordre constitutionnel en vue de réaliser l'union le plus tôt possible.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre ainsi que la documentation annexée à la connaissance de la Convention Nationale.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

W.L. MACKENZIE KING

-----

ARRANGEMENTS PROPOSES EN VUE DE L'ENTREE  
DE TERRE-NEUVE DANS LA CONFEDERATION

Conditions tenues comme constituant une base d'union juste et équitable entre Terre-Neuve et le Canada dans le cas où les habitants de Terre-Neuve désireraient entrer dans la Confédération.

1. Terre-Neuve aura, à compter de la date de l'union, le statut de province du Canada ainsi que tous les droits, pouvoirs, privilèges et obligations d'une province.
2. La province de Terre-Neuve comprendra le territoire du Labrador défini en 1927 comme territoire de Terre-Neuve dans la sentence arbitrale rendue par le Comité Judiciaire du Conseil Privé.

SERVICES PUBLICS FOURNIS PAR LE CANADA

3. Les services publics fournis à différents moments par le Canada à l'ensemble de sa population seront aussi accordés à la population de Terre-Neuve.